



Aïn Zala

Depuis six mois, un homme fait la une des journaux du monde entier. De lui nous ne connaissons que son prénom : Naguib. Sur les rares photos diffusées par les médias et les vidéos qui circulent sur Internet, il apparaît toujours cagoulé, visage caché, préservant de la sorte son identité. Sur ces images, il tient toujours dans les mains un fusil automatique à longue portée, équipé d'un viseur optique. Naguib est un sniper, peut-être le plus redoutable de tous, un tueur à gages qui ne se préoccupe guère de l'âge de sa cible. Les médias relayant les informations officielles et officieuses lui attribuent la mort de près de deux cents personnes, des civils et des militaires.

Naguib est mort aujourd'hui ; « victime à son tour d'une balle assassine » annoncent les dépêches des agences de presse. Ce matin, il était encore le tueur, maintenant son corps gît sur le parvis de la place de la mairie.

Il pleut très peu sur Aïn Zala. Aujourd'hui pourtant, la pluie s'est abattue pendant toute la journée sur la ville, jusqu'à la tombée de la nuit. Avec le coucher du soleil, les bruits des tirs de roquettes et des fusils mitrailleurs s'intensifient.

Faisant fi de la nuit, les belligérants poursuivent leur macabre symphonie.

Aïn Zala est une cité-État située au bord de l'océan Atlantique. Regroupant une agglomération de trente-sept mille habitants et quelques bourgs avoisinants, sa superficie totale est de cinq cent cinquante kilomètres carrés. Aïn Zala, qui depuis bien longtemps avait misé sur le tourisme, était réputée pour sa douceur de vivre et sa quiétude souvent citées en guise d'exemples. Grâce au soleil qui répand ses rayons sur la ville pendant une majeure partie de l'année, Aïn Zala était devenue une station balnéaire mondialement connue. Les touristes y affluaient des quatre coins de la planète. Tous ceux – encore nombreux – qui recherchaient le repos, le farniente et le calme, Aïn Zala faisait leur bonheur.

Depuis le début de la guerre, Aïn Zala s'est muée en un immense champ de bataille où chaque jour des dizaines de personnes meurent. La ville a basculé dans la guerre civile et vit désormais au rythme des assassinats régicides, des attentats-suicides, des explosions de voitures piégées, des cris et des larmes de familles endeuillées. La ville souffre d'insomnie et le jour, toujours sombre, se confond avec la nuit.



Il y a six mois, rien ne laissait présager un tel revirement de situation. Personne ne pouvait prédire un tel avenir et affirmer que le ciel allait s'obscurcir. Il y a six mois, jour pour jour, Aïn Zala organisait sa fête annuelle marquant la fin de l'été. C'était au début du mois de septembre. Quelques jours plus tard, les enfants devaient retourner à l'école pour une nouvelle année scolaire pleine de joie dans les cours de récréés, de parties de ballons-prisonniers, de gendarmes et aux voleurs, et pour les plus grands, de parties de football avec les cartables servant de cages.

Des hommes et des femmes, des enfants, des jeunes et des vieillards s'étaient déplacés, certains de très loin, pour assister à trois jours et trois nuits de fête, de partage et d'allégresse. Ce furent les derniers moments de communion à Aïn Zala. La ville s'est réveillée un matin pour compter ses morts. Les amis d'hier sont devenus les ennemis d'aujourd'hui, transformant Aïn Zala en un mouvoir où ceux qui refusent de prendre les armes sont qualifiés, au mieux de peureux, ou pis de traîtres.

Que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui a mis le feu aux poudres ? Pourquoi est-ce que désormais des familles entières se divisent et s'entredéchirent ? Certains individus n'hésitent même plus à tirer sur leurs propres frères, pointent leurs armes sur

leurs pères, allant jusqu'à massacrer à coups de *chakour* – hache – leurs mères et leurs sœurs.

Jusqu'à son embrasement, la ville d'Aïn Zala était administrée par un Conseil des élus. Cette Assemblée se composait de vingt-cinq sièges. Chaque début d'année, toutes les personnes âgées de plus de dix-huit ans et domiciliées à Aïn Zala depuis au moins cinq ans, recevaient par courrier un formulaire à remplir et à retourner à l'administration en charge des élections.

Les citoyens en âge de voter et qui souhaitaient participer aux différentes consultations populaires devaient impérativement répondre à une question : « À quel collège électoral voulez-vous accorder votre voix ? » Les électeurs étaient invités à choisir entre cinq collèges : judaïque, chrétien, musulman, religieux et laïque. Les communautés des trois religions monothéistes – le christianisme, l'islam et le judaïsme – majoritaires à Aïn Zala, disposaient ainsi chacune de cinq sièges au Conseil des élus. Tous ceux qui se revendiquaient d'une toute autre religion désignaient cinq élus pour les représenter au Conseil. Ceux qui considéraient la foi comme une question individuelle et estimaient qu'elle devait rester en dehors du cercle public élaient aussi cinq représentants. Au Conseil, lorsque les élus



des collègues juif, chrétien et musulman se mettaient d'accord sur un projet de loi, ils disposaient de la majorité absolue.

Les élections du Conseil se déroulaient tous les quatre ans, le week-end suivant la fête de la fin de l'été. Le nouveau Conseil – sensé siéger de manière permanente selon la Constitution – ne s'est réuni qu'une seule fois. Les débats furent houleux. Tous les élus étaient présents et la salle du Conseil, ouverte au public, était noire de monde. De nombreux citoyens s'étaient déplacés pour assister à la séance d'ouverture de la nouvelle mandature. Tout le monde savait que de cette première séance dépendait l'avenir d'Aïn Zala.

Le précédent Conseil, lors de la séance de clôture de sa législature avait promulgué – fait unique dans les annales d'Aïn Zala – une loi interdisant et pénalisant les atteintes aux religions monothéistes. Pour que cette loi entrât en application, le nouveau Conseil devait voter le décret de publication au journal officiel. Grâce aux voix des élus musulmans, juifs et chrétiens, le décret fut adopté à l'unanimité. La ville allait entrer dans une nouvelle ère où désormais quiconque affirmait que Dieu n'existait pas devenait passible d'une forte amende. Le récidiviste se voyait dépossédé de l'ensemble de

ses biens, déchu de sa citoyenneté et expulsé. La loi prévoyait la reconduite du condamné, manu militari, aux frontières d'Aïn Zala par les forces de l'ordre.

Le vote se déroula en direct à la télévision. Dès l'annonce des résultats, les citoyens opposés à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi affluèrent devant le bâtiment du Conseil. En moins d'une heure, des milliers de manifestants se retrouvèrent devant l'édifice. Ils furent rejoints par les élus laïques et ceux des autres religions qui avaient quitté le Conseil aussitôt le décret d'application adopté. Des intellectuels et des artistes engagés qui revendiquaient le droit de jouir de leur liberté de conscience étaient également présents parmi les manifestants.

Très vite, sur instruction du Conseil désormais contrôlé par les quinze élus des communautés monothéistes, le préfet de police ordonna le déploiement des forces de sécurité pour parer à tout débordement. Pourtant la manifestation se déroulait dans le calme et dans une ambiance bon enfant. La foule scandait d'une seule voix un unique slogan : « Non à cette loi ! Vive la liberté de conscience à Aïn Zala ! »

Les milliers de citoyens massés devant le Conseil pensaient probablement que leur seule présence en nombre eût suffi à contraindre les



élus à abroger la nouvelle loi. Lorsque le préfet de police apparut à une des fenêtres du bâtiment du Conseil, les manifestants ne pouvaient pas s'attendre au discours qu'ils ne tardèrent pas à entendre. Le préfet prit un mégaphone tendu par un de ses collaborateurs et s'adressa à la foule.

_ Citoyens d'Aïn Zala, c'est votre préfet qui vous parle. Cette manifestation est illégale. Au nom des pouvoirs qui me sont conférés, je vous ordonne de quitter les lieux dans le calme et la sérénité.

Une femme dans la foule s'approcha d'une sono installée par des jeunes manifestants. Elle leur demanda s'ils disposaient d'un microphone. Après un temps d'hésitation, un des jeunes lui répondit :

_ Oui, mais il faut le brancher !

_ Faites vite alors. Lui dit-elle sur un ton sec, presque autoritaire et qui contrastait avec la douceur de son visage.

Pendant que le jeune homme s'empressait de brancher le microphone, le préfet de police avait cédé sa place à un des membres du Conseil des élus.

_ Citoyens, citoyennes, vous nous avez élus pour rétablir la loi du Dieu unique sur cette ville. Dans nos cœurs, il n'y a pas de différence entre la parole du Prophète Mohammed, celle de Jésus et

celle de Moïse. Nous adorons le même Dieu, le seul, l'unique. Vous nous avez élus pour éviter qu'un tsunami ne détruise cette ville prospère et dont nous sommes si fiers.

Un « Allô ! Allô ! Test de micro ! » recouvrit un instant les paroles de l'écu. Le silence immédiat qui suivit lui permit de reprendre la parole à sa guise, mais guère pour longtemps.

_ Grâce à la volonté du Seigneur, l'unique, qu'il s'appelle Allah, Yahvé ou Dieu, nous avons pris le pouvoir pour asseoir...

Il n'eut pas le temps de finir sa phrase. Le son d'une autre voix retentissait désormais et rendait inaudible la sienne.

_ Qui suis-je pour prendre la parole en cette funeste journée, au moment où notre liberté est sacrifiée au nom du respect de Dieu ? Mes parents m'ont prénommée Zala. Oui, Zala, du nom de cette ville que nous aimons tant. Toute mon enfance et mon adolescence, j'ai bercé dans l'amour de Dieu mais aussi de mon prochain. J'ai toujours vécu ici, j'ai grandi dans cette ville. Je suis devenue une femme, belle pour certains, trop indépendante et rebelle pour la plupart. J'ai eu quatre enfants, que des garçons, de quatre hommes différents. Je les ai élevés seule, non sans difficulté mais c'était le prix de ma liberté. Maintenant, mes enfants sont devenus grands.



Elle s'arrêta de parler pendant un court instant, le temps d'essuyer discrètement les larmes qui coulaient sur son visage et de reprendre son souffle.

_ Messieurs les élus, vous connaissez certainement mes fils. L'aîné, cheikh Omar, est l'imam de la Grande mosquée d'Aïn Zala. Le second, Ismaïl, enseigne l'hébreu à des futurs rabbins. Mehdi, le troisième, dirige un centre de recherche sur la vie de Jésus. Le petit dernier, la prune de mes yeux, Naguib, ne croit en rien, si ce n'est en l'amour des siens et du respect de son prochain. Pourquoi vous dis-je tout cela ? Je m'adresse à vous pour vous prévenir. Ne laissez pas la haine investir vos cœurs. Demeurez libres et aimez la vie.

Ayant entendu la voix de sa mère retentir dans la place, Cheikh Omar, qui était présent dans l'enceinte du Conseil, sortit du bâtiment. Il eut du mal à se frayer un chemin jusqu'à sa mère. Il dut jouer des coudes. Il réussit à s'approcher suffisamment pour qu'elle pût l'apercevoir. Lorsque sa mère le vit, elle lui fit signe de venir la rejoindre.

_ L'aîné de mes fils est justement présent à mes côtés. Lui, le chef de la communauté musulmane va vous dire qu'il ne faut pas laisser la discorde s'installer entre nous. Il va vous

expliquer que la liberté n'a pas de prix et que sans elle, la vie ne mérite pas de sursis. Viens Omar, dis-leur.

Au lieu de se saisir du microphone qu'elle lui tendit, Omar jeta à sa mère un regard furieux et lui hurla :

_ Mère, cesse cela. Dieu t'entend !

Surprise et décontenancée par les paroles de son fils, elle blêmit et manqua de perdre l'équilibre. Elle se ressaisit et lui lança :

_ Omar ! Dis-leur que les droits de l'Homme en général et la liberté de conscience en particulier définissent l'Humanité et que les renier conduira à notre perte.

_ Non, mère, tu as tort ! Je te demande de te taire !

_ Omar, dis-leur que chacun peut croire en Dieu s'il veut mais que personne ne peut le contraindre à avoir la foi ! Dis leur, je t'en supplie mon fils !

_ Mère, tu te donnes en spectacle et je ne peux pas tolérer cela. Je t'ordonne de te taire et de rentrer à la maison !

Omar se jeta sur sa mère pour lui arracher le microphone. Elle tenta de lui résister. Il lui tordit la main. Sa mère ne lâcha pas pour autant prise. Des manifestants s'interposèrent ce qui provoqua une bousculade. De rage ou de colère, Omar gifla



sa mère. Zala glissa en arrière. En tombant, sa tête cogna les grandes enceintes installées par les manifestants. Ce fut la première victime de la guerre qui allait frapper Aïn Zala. La foule lyncha cheikh Omar sous les yeux des forces de l'ordre. Au sein de la police et de l'armée appelées en renfort, deux clans se formèrent. Il y avait ceux qui étaient favorables à la nouvelle loi et ceux qui s'opposaient à son application. En quelques heures, la ville sombra dans la guerre civile. Ismaïl et Mehdi enterrèrent leur mère et leur frère aîné le jour même et quittèrent définitivement la ville. Naguib décida de venger la mort de sa mère et rejoignit le camp de ceux qui prirent les armes pour défendre leur liberté de conscience.

Aujourd'hui à Aïn Zala, le temps du dialogue est révolu. Les dirigeants des deux camps refusent d'entendre les quelques voix qui rejettent la violence et appellent à la paix et au dialogue.

La pluie continue de s'abattre sur le corps désormais froid de Naguib. Les membres de son camp n'osent pas récupérer son cadavre. Son corps est à découvert et à portée de tir de l'adversaire. Les liens de solidarité créés par la lutte commune ont visiblement leurs limites. Sans cœur, les responsables des deux camps

refusent de signer un cessez-le-feu. Demain, un autre sniper prendra la place de Naguib car les combats continuent et peu importe le nombre de victimes de part et d'autre, seule la victoire couvre de gloire ! En attendant, les deux camps comptent leurs morts, crient vengeance, et attendent la haine, même dans ces moments de peine.

Six mois de guérilla urbaine ont suffi aux chefs de guerre – certains d'anciens militaires – pour devenir les maîtres d'Aïn Zala. Avides de pouvoir et de gloire, rien ne compte plus à leurs yeux que la victoire et la haine de l'ennemi. Les chefs des deux camps lancent chaque jour des appels pour attirer de nouveaux candidats aux combats. La force du nombre, paraît-il, facilite la victoire ; et les volontaires ne manquent pas. Chaque jour, deux, trois apprentis-soldats – certains tout juste adolescents que l'on pourrait croire encore insouciant – se présentent devant le baraquement d'un commandant, un ex-militaire autoproclamé responsable en chef du recrutement.

Dans le camp adverse, sur combien d'hommes peuvent-ils compter ? Ont-ils réussi à reconstituer leur arsenal ? De combien de lance-roquettes disposent-ils ? Savent-ils que ceux d'en face, compatriotes l'été dernier, ennemis jurés



depuis le début du conflit, manquent de munitions, de vivre et que leur moral est au plus bas ?

Aïn Zala ne sera plus jamais la même. La paix, si jamais elle est signée, n'effacera pas des cœurs cette haine qui a éclaté au grand jour depuis le début de la guerre.